

## Conformité du compteur Linky et logements neufs

Bonjour,

Il y a 2 semaines, j'ai envoyé un courriel dans lequel j'exprimais des doutes vis à vis des conditions d'homologation du compteurs Linky et de sa conformité à des normes existantes, notamment dans le secteur du bâtiment.

Ces interrogations étaient étayées par des discussions avec des électriciens ayant témoigné que le compteur Linky n'était que rarement installé en 1ère monte dans les logements neufs. Ce courriel a suscité un très vif débat par messageries interposée, j'ai même essuyé des remarques (c'est un euphémisme) virulentes de la part de certains professionnels ou spécialistes de l'électricité.

J'ai néanmoins poursuivi, discrètement mes investigations, et sur demande de l'Antenne Midi Pyrénées de Robin des Toits, j'ai rédigé une synthèse que je vous sou mets en PJ.

N'hésitez pas à me communiquer vos commentaires, remarques et témoignages. Ce document peut devenir collaboratif et évoluer au gré de nouvelles preuves et informations

Amistats

--

Patrice

[http://fr.youtube.com/user/patricegoyaud?locale=fr\\_FR&persist\\_locale=1](http://fr.youtube.com/user/patricegoyaud?locale=fr_FR&persist_locale=1)